

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

**33<sup>e</sup> Séance (extraordinaire)**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 21 mai 2009 à 19 h, au 350 boul. Champlain Sud à Alma, à la salle 215, à laquelle il y avait quorum.

**Sont présents les commissaires suivants :**

Madame Nathalie Blais	Monsieur Serge Renaud
Madame Josée Bouchard	Madame Nathalie Savard
Madame Sylvie Charest	Madame Roxanne Thibeault
Madame Nathalie Côté	Madame Marie-Claude Tremblay
Madame Dany Duchesne	Monsieur Jean-Marie Villeneuve
Monsieur Alain Gauthier	Madame Andrée Verreault
Madame Marjolaine Girard	Madame Nancy Verreault, commissaire-parent
Madame Annie Larouche	
Monsieur Éric Renaud	

**Absences:** Mesdames Audrey Jean, Danielle Munger, Manon Tremblay, Edith Vaillancourt et monsieur Sylvain Beaulieu.

**Sont également présents :** Monsieur Eric Blackburn, directeur général, madame Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications, madame Maryse Pilote, directrice du Service des ressources financières et madame Audrey Lavoie, coordonnatrice au Service des ressources financières.

**1. PRÉLIMINAIRES**

**1.1 Conformité de la convocation**

À la demande de M<sup>me</sup> Josée Bouchard, présidente, M<sup>me</sup> Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications, explique que l'avis de convocation à cette séance extraordinaire du 21 mai 2009 a été transmis à tous les commissaires dans les délais prescrits. Avis de la convocation a aussi été affiché dans toutes les écoles et centres dans les délais prescrits. Constatation est faite à l'effet que la procédure de convocation a été respectée et que la réunion a été régulièrement convoquée.

**1.2 Ordre du jour : Acceptation**

CC090521-01

**Sur proposition de monsieur Jean-Marie Villeneuve, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.**

## 2. OBJET DE DÉCISION

### 2.1 Demande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : prévisions budgétaires déficitaires

**Considérant que** la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut, aux conditions et selon les modalités qu'elle détermine, autoriser la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

**Considérant que** les normes de la comptabilité scolaire ont été modifiées afin de respecter les principes comptables généralement reconnus rendant ainsi les états financiers à vocation générale;

**Considérant que** ces nouvelles normes ont pour effet qu'au 30 juin 2009, la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean prévoit avoir un déficit accumulé;

**Considérant qu'en** vertu de l'article 280 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean doit intégrer à son budget, comme dépense, le déficit anticipé de l'exercice courant et de l'exercice de l'année précédente non intégré à son budget;

**Considérant que** la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean veut s'approprier la somme maximale permise de 10 p. 100 de son surplus accumulé au 30 juin 2008;

**Considérant que** la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean prévoit adopter un budget 2009-2010 dont les dépenses excèdent les revenus de 8 488 694 \$.

CC090521-02

**En conséquence, sur proposition de madame Marjolaine Girard, il est résolu à l'unanimité** qu'une demande soit faite à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'autoriser la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus, autorisation sujette aux conditions et modalités qui y seront indiquées et que cette demande soit accompagnée d'un document décrivant sommairement les causes du déficit anticipé.

**7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CC090521-03**

**La séance est levée à 19 h 35 sur une proposition de madame Andrée Verreault, laquelle est adoptée à l'unanimité.**

Josée Bouchard, présidente

Christine Flaherty, directrice  
Secrétariat général et communications